

HOLDING MALAKOFF HUMANIS
Société anonyme au capital de 1 052 590 935 €
Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 PARIS
401 678 180 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 JUIN 2026

PV n°88

Le 18 juin 2026 à 14 heures, les administrateurs de la Société Holding Malakoff Humanis se sont réunis en Conseil d'administration sur convocation de son Président, dans les locaux du groupe Malakoff Humanis, 21 rue Laffitte - 75009 PARIS et en distanciel (Teams).

Sont présents et ont élargé le registre de présence

Au titre de Malakoff Humanis Prévoyance

M. Silvano SANSONI – Administrateur et Président du Conseil d'administration
Mme Catherine GILLET – Administratrice et Vice-Présidente du Conseil d'administration
M. Jean-Luc COLIN – Administrateur
M. Arnaud COUSIN – Administrateur
M. Christophe DUMAS – Administrateur
M. Pascal MILSONNEAU – Administrateur
M. Aurélien SOUSTRE - Administrateur
M. Marc VEZZARO – Administrateur

Participent en conférence téléphonique

Au titre de Malakoff Humanis Prévoyance

M. Pascal COLIN – Administrateur
M. Pierre GUEDON – Administrateur

Au titre de Malakoff Humanis Mutuelle

M. Olivier JESEQUEL – Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration
M. Michel VILLATTE – Administrateur

Sont absents et excusés

Au titre de Malakoff Humanis Mutuelle

M. Jean-Luc GARDE – Administrateur et chef de file Mutualiste ayant donné pouvoir à M. Olivier JESEQUEL

Au titre de La France Mutualiste

M. Dominique BURLETT – Administrateur

Participent en tant qu'invités

M. Alain GAUTRON – chef de file FO
M. Denis PELLE – chef de file CFDT
M. José NUNEZ – chef de file CGT
Mme Anne FOUGERAT – invité La France Mutualiste

Sont excusés en tant qu'invités

M. Jacques DURET – invité CPME
M. Yves LAQUEILLE – chef de file MEDEF
M. Frédéric ROMAIN – chef de file CFTC

▪ **Assistaient également à la réunion**

M. Thomas SAUNIER Directeur Général, M. Pierre-Jean BESOMBES Directeur général Adjoint, Mme Anne-Laure BENETEAU Directrice M&A et Participations, M. Emmanuel CHAPPEY Directeur des Instances Politiques, M. Thomas COLIN Directeur des Marchés Produits, Activités déléguées, Indemnisation et Médical, M. Gauthier LALANDE Directeur exécutif MH Innov', Mme Florença MAMBEMBE Chargée d'instances à la Direction des instances politiques, Mme Sandrine ROBIGO Responsable Instances Paritaires Assurance, Sociétés et Associations TNS, Mme Muriel SACRATO Directrice juridique Corporate et Partenariats.

Les administrateurs participants à la réunion réunissant la moitié au moins des membres en fonction, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. SANSONI ouvre la séance, en sa qualité Président du Conseil d'administration et rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation des projets de procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 9 avril et 5 mai 2026
2. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de Malakoff Humanis Prévoyance, Malakoff Humanis Mutuelle, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants et Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie :
 - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital
 - Modification corrélative des statuts
3. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de La France Mutualiste (*décision*)
4. Autorisation de la caution relative au bail Sienna Gestion (*décision*)
5. OWELLO (*décision*)
 - Projet d'une Première Augmentation de Capital d'Owello avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - Projet de Réduction de Capital motivée par des pertes d'Owello
 - Projet de Seconde Augmentation de Capital d'Owello
6. Présentation de MH Innov'
7. Revue des investissements
8. Questions diverses
 - Comptes rendus des travaux des Commissions groupe

.../...

.../...

3. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de La France Mutualiste (décision)

.../...

- **Pouvoirs au Directeur général pour constater la réalisation de l'augmentation de capital réservée à La France Mutualiste**

Après avoir rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2026 a :

- **décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 19 633 515 €, le portant de 1 241 072 610 € à 1 260 706 125 €, par émission de 1 308 901 actions nouvelles. Ces actions nouvelles seront émises à la valeur nominale de 15 euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 23,20 € par action.**
- **supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de La France Mutualiste.**
- **fixé les modalités de l'augmentation de capital**
- **décidé, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au capital social.**

donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour notamment constater la réalisation de l'augmentation de capital

Le Conseil d'administration donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Directeur général à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des décisions susvisées, et notamment :

- **recueillir les souscriptions et les versements ;**
- **constater la réalisation des augmentations de capital ;**
- **procéder aux modifications corrélatives des statuts ;**
- **signer tous documents nécessaires à la réalisation des opérations ;**
- **exécuter toutes formalités rendues nécessaires par l'adoption des résolutions et faire toutes déclarations, significations, dépôts, inscriptions, publications et autres ;**
- **prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes résolutions.**

.../...

**Extrait certifié conforme
Par M. Emmanuel CHAPPEY**

Directeur des Instances Politiques